

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Thermidor, an VII.



Incendie de deux magasins d'Alexandrie. — Grand conseil d'état tenu à Vienne. — Arrivée dans cette ville du baron de Jacobi, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi de Prusse. — Détails sur la mort du chef des rebelles de la ci-devant Belgique. — Rappel de Massena. — Arrêté du directoire concernant les individus qui se sont rendus au lieu de leur déportation, et ceux qui s'y sont soustraits. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Bologne, le 27 messidor.

Il arrive journellement ici de nouvelles troupes, parmi lesquelles se trouvent beaucoup de russes. Les avant-postes autrichiens s'étendent déjà jusqu'à peu de distance de Lucques & de Pescia. Le général Ott qui est revenu ici avant-hier, fait toutes les dispositions pour se porter sur Lucques. La plus grande partie de l'armée de Macdonald se trouve derrière les montagnes, entre cette dernière ville & Sarzane; elle éprouve, dit-on, une disette de vivres.

On assure que le général Lahoz s'est rendu à Modene, il y a quelques jours, & qu'après avoir conféré avec le général Morzin, il est reparti pour rejoindre le corps d'insurgés de la Romagne, à la tête desquels il se trouve.

On est occupé à raser le Fort U. bain; 2000 hommes y travaillent tous les jours.

Il est arrivé hier ici 50 déserteurs piémontais.

Un collège de cardinaux s'est rassemblé à Venise, où il est présidé par le cardinal Albini. Ce collège a rétabli avec les nonces, la correspondance que les circonstances avoient interrompue.

Milan, le 29 messidor.

Les autrichiens firent avant-hier un feu terrible sur la citadelle d'Alexandrie; deux magasins furent la proie des flammes. Il vint ensuite de la citadelle un officier chargé de propositions; mais elles ne furent point acceptées. On présume que cette citadelle peut encore tenir quelques jours.

Une grande partie de l'armée impériale est toujours campée dans les environs d'Alexandrie pour protéger le siège de la citadelle. Les français occupent Gavi & Scravalle; ils ont quelques troupes sur les hauteurs d'Acqui; un corps campe dans les environs de Savone.

Les français ont évacué Garresio & Ormée; mais ils occupent encore les hauteurs qui dominent ce dernier endroit.

Florence, le 30 messidor.

La suite du grand-duc, qui s'étoit retirée à Venise pendant le séjour des Français dans cette capitale, est de retour ici. On croit que S. A. R. ne tardera pas à s'y rendre.

Les bateliers de cette ville avoient été obligés de transporter sur l'Arno, à Livourne, les trésors & les effets que les Français ont enlevés en Italie; mais les habitans s'étant révoltés contre ceux-ci à l'arrivée des Autrichiens, les bateliers, secondés par les paysans des endroits voisins, firent main-basse sur l'escorte française, & mirent leur transport en lieu de sûreté. Il consistoit en billons d'or & d'argent, en voitures, tableaux & autres effets précieux enlevés des palais du grand-duc. La galerie de peinture est restée intacte.

La Toscane étant totalement évacuée par les Français, on fait des préparatifs pour assiéger en forme la ville d'Ancone.

Roveredo, le 4 thermidor.

Des lettres, datées du camp devant Mantoue, le 28 messidor, rapportent que l'armée de siège est forte maintenant de 35,000 hommes; que sept soldats piémontais, qui ont déserté de Mantoue, annoncent qu'en y a fait fusiller 70 cisalpins prévenus d'un complot; que la cathédrale est convertie en une boucherie, & l'église de Saint-André en un hôpital, & que la garnison est forte de 8000 hommes.

AUTRICHE

Vienne, le 3 thermidor.

Il y eut hier un grand conseil d'état, qui fut présidé par l'empereur. Leurs majestés partiront aujourd'hui pour Baden, où elles prendront les eaux.

M. le baron de Jacobi vient d'arriver ici en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Prusse. Sa mission est, dit-on, relative à un objet de la plus grande importance.

Le corps de Condé marche sur quatre colonnes; la première est composée du régiment de hussards russes de Bawn; la seconde du quartier-général du prince & du régiment de nobles à pied; la troisième de la cavalerie noble de Berry & du régiment de Hohenlohe; & la quatrième des dragons d'Enghien, des grenadiers de Bourbon & de l'ambulance. Ce corps arrivera vers le commencement de vendémiaire à l'armée de l'archiduc Charles. Avant de quitter la Volhinie il fut passé en revue par le général de Gudowich, gouverneur de cette province. Ce général se disposoit aussi à passer le Bog, après le corps de Condé, avec une colonne assez considérable dont il a le commandement.

ALLEMAGNE.

Anspach, le 4 thermidor.

S. M. prussienne, voulant témoigner à son ministre, le baron de Hardenberg, sa satisfaction sur son administration dans les deux margraviats d'Anspach & Bareuth, vient de lui donner l'investiture des terres & fiefs assez considérables d'Alt et Neu-Muhr, devenus vacans par le décès du dernier de la famille de Lentersheim.

Ratisbonne, le 6 thermidor.

Quoique le commencement des délibérations de l'Empire sur le décret de commission impériale, relatif à l'information à faire au sujet de l'assassinat des ministres français, eût été fixé au 4, & que l'annonce en eût été faite, le protocole n'a point été ouvert, probablement, parce que le ministre de Hanovre qui n'est pas encore de retour de Munich,

attend de nouvelles instructions, & que celui de Brandebourg n'en a point encore reçu de sa cour, ainsi que beaucoup de ministres des deux premiers collèges; & que du reste, aucun ne paroît en presser l'ouverture; cependant, le directoire de la diète a déclaré qu'elle aura lieu, le 11, sans plus grand délai, ni annonce ultérieure.

Augsbourg, le 9 thermidor.

Il est arrivé ici plusieurs commissaires anglais, avec des lettres de crédit pour des sommes considérables. Ils sont chargés du paiement de la solde des troupes russes, ainsi que de la légion suisse.

A N G L E T E R R E

Londres, le 8 thermidor.

Les derniers couriers arrivés de Pétersbourg, ont donné lieu à la tenue d'un conseil secret & extraordinaire, auquel ont assisté tous les ministres, & qu'a présidé M. Pitt, qu'on avoit envoyé chercher en toute diligence à sa maison de campagne.

L'intention de M. Pitt, si l'on parvenoit à rétablir la monarchie en France, seroit d'y établir aussi la corporation des jésuites.

Le duc d'Orset, ambassadeur d'Angleterre en France, au commencement de la révolution, est mort hier dans le comté de Kint.

L'amiralauté a envoyé un exprès, à Plymouth, pour dispenser de la quarantaine le *Royal-Souverain*, sur lequel l'amiral Gardner est arrivé avec les prises de la Méditerranée: elles consistent dans le *Canopus*; le *Tonnant*, de 80; le *Spartiate*; le *Conquérant* & l'*Aboukir*, de 74.

Il y a une souscription ouverte pour ériger un monument destiné à perpétuer les victoires remportées par notre marine sur celles de la France, l'Espagne & la Hollande. Les princes du sang & tous les ministres ont chacun contribué pour 20 guinés. Ce monument coûtera 15,000 livres sterling.

Une corvette arrivée de Lisbonne annonce que la flotte combinée de France & d'Espagne a passé le détroit de Gibraltar. On craint aujourd'hui qu'elle ne tente une descente en Irlande.

M. Pitt est décidé à lever 10 millions de livres sterling, quoiqu'il soit forcé d'augmenter l'impôt d'un dixième sur tous les revenus.

Un particulier s'occupe en ce moment de faire construire un navire qui sera seulement destiné à porter les dépêches du gouvernement à Bombay & à en rapporter la réponse. Il doit avoir cinq mâts & sera construit de manière à parcourir en peu d'instans un espace inconcevable. Il est bâti sur une très-petite échelle, dit-on. Il ne portera ni passagers ni marchandises, & ne sera uniquement destiné qu'à remplir l'office de courrier, ou pour mieux dire de voilier extraordinaire.

Suivant les dernières lettres de Madras, Typpo-Saïb a mis toutes ses troupes en mouvement & fortifie ses postes les plus importants; mais le gouvernement est en mesure, & les forces qu'il a tirées des présidences sont si imposantes que le sultan cherche à négocier avec lui; il envoie à cet effet courriers sur courriers à Calicut.

Nous apprenons par les derniers vaisseaux arrivés de l'Inde, qu'une escadre composée d'un vaisseau de 80 canons, d'un autre de 74, de deux frégates de 40, espagnols, & d'une frégate & d'une corvette françaises, avoit paru, le 8 pluviôse, à la hauteur de Macao. Il s'y trouvoit les vaisseaux de S. M. l'*Arrogant*, de 74 canons; l'*Intrépide*, de

64, & la *Virginie*, frégate. La flotte ennemie ne parut pas disposée à engager le combat; le vent étoit très-fort: les deux escadres leverent l'ancre & mirent en mer. Les vaisseaux anglais regagnèrent la rivière en trois jours, & ceux de l'ennemi ne reparurent plus.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Schaffhouse, le 7 thermidor.

On vient de publier au quartier-général de l'archiduc Charles un bulletin officiel contenant le rapport du général d'artillerie Kray sur le siège de Mantoue. Il y rend compte de la prise d'assaut de la tour de Molina-Ceresa, qui rend les assiégeans maîtres d'une écluse au moyen de laquelle on avoit inondé la vallée de Bajoto. Il annonce que les batteries de la première parallèle devant Pradella commenceront à jouer le 30 messidor ou le 1^{er} thermidor. Il ajoute que l'inondation causée par l'écluse étoit écoulée, & que par-là on avoit découvert un nouveau chemin pour le passage du Bajoto; ce qui facilitera une attaque qui doit avoir lieu contre la digue située derrière la tour Molina-Ceresa.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 14 thermidor.

Les troupes sorties de cette commune pour aller à la recherche des brigands dans la forêt de Soignes reçurent l'avis, le 12 au soir, par un de leurs déserteurs, qu'une bande assez nombreuse ayant à sa tête leur chef, *Charles de Loupaigne*, dont la tête étoit mise à prix par l'administration centrale du département de la Dyle, se trouvoit dans un petit bois au-dessus de Terweren. Aussitôt que la force armée eût reçu ces renseignements, elle se porta de suite vers le lieu indiqué; les issues du bois furent fermées par des dragons & des gendarmes. Hier, à deux heures du matin, l'infanterie pénétra par plusieurs points dans l'intérieur du bois; elle y surprit les brigands au nombre d'environ trente à quarante, & fit une décharge sur eux avant qu'ils pussent se reconnoître. Charles de Loupaigne ayant reçu deux coups de feu, se sauva & renversa d'un coup de pistolet un volontaire qui vouloit l'arrêter; mais il rencontra, à l'entrée du bois, des dragons qui le hâterent en pièces. Plus de vingt brigands ont été tués dans cette affaire. On est à la poursuite des autres.

Un détachement de dragons est arrivé ici hier matin, portant au bout d'un sabre la tête de Charles de Loupaigne; ce sanglant trophée fut porté chez le commissaire du directoire auprès de l'administration centrale. A quatre heures après midi, elle a été posée sur la place publique au bout d'une pique, avec cette inscription: *Tête de Charles de Loupaigne, chef de brigands*. Elle y est restée jusqu'à huit heures du soir. L'administration centrale avoit promis trois mille francs de récompense à celui qui apporteroit cette tête. Ce Charles de Loupaigne, dont le vrai nom est *Jacquemin*, a servi dans les hussards du prince Charles, & ensuite dans les chasseurs autrichiens de Laudon-Verd. On a trouvé sur lui une croix de l'ordre de Marie-Thérèse, & un brevet (sans doute fabriqué par lui-même) dans lequel il étoit nommé commandant en chef de l'armée catholique et impériale de la Belgique. Ce brevet avoit pour signatures celles de plusieurs généraux & officiers autrichiens.

Paris, le 16 thermidor.

Le général Massena est rappelé.

— Le général Moreau est attendu à Arau vers le 20 thermidor.

— La victoire de Massena ne paroît qu'un avanantage

d'avant-poste. champ de batailliers. On peut d'une affaire g

— On prétend un officier av ignore le cont

— Champi sante. Les no n'ont été qu'u descendre les plaines du Pié

— Des lett naire, disent dans la Médit

— L'une est allée et est déjà près des côtes d'Afr

— L'admini les administra

remplacer pa Maignan et l

— Treilha à sa campagne régulièrement

— On a cr L'ancien direc fera pendre.

— Le quai pont-ci-devan

— L'admini proclamation tement, pour

— Le nouv tous les étran sortir de cette dérés comme

— Les ouv s'enrôlent pre — On parl

prochaine. — La prem Noire; & la encore la desti

le corps de Co — Les hôp Piémont & du

L O T

4

D I R E

Le directoire désigne l'isle d'individus frappés auront fait, dan ration qu'elle p

— Vu les procé canton du Châte ron, constatant dispositions de

— En exécution art. 1^{er}. Mais les biens de Boi

d'avant-poste. Trois cents Autrichiens sont restés sur le champ de bataille, & près de six cents ont été faits prisonniers. On peut regarder cette petite action comme le prélude d'une affaire générale.

— On prétend que Massena a envoyé à l'archiduc Charles un officier avec des dépêches du nouveau directoire. On en ignore le contenu.

— Championnet est déjà prêt à faire une diversion puissante. Les nombreuses difficultés qui devoient l'arrêter, n'ont été qu'un léger obstacle ; les colonnes ébranlées vont descendre les Alpes et se déployer soudainement dans les plaines du Piémont.

— Des lettres de Barcelone, arrivées par voie extraordinaire, disent que les forces long-tems réunies des Anglais dans la Méditerranée se sont séparées en trois divisions : l'une est allée vers les côtes de Naples, l'autre dans l'Océan, et est déjà près d'arriver en Angleterre ; la troisième est sur les côtes d'Afrique, et souffre beaucoup du scorbut.

— L'administration centrale de la Seine vient de destituer les administrateurs des hospices civils de Paris, et de les remplacer par Pricur (de la Marne), Marquet, Cellier, Maignan et Pache.

— Treillard est toujours à sa maison d'Issy ; Revellière, à sa campagne d'Andilly, près de Paris ; Rewbell assiste régulièrement aux séances ; et Merlin est dans son pays.

— On a crié dans Paris un pamphlet ayant pour titre : *L'ancien directoire nous vendoit, le nouveau directoire nous fera pendre.*

— Le quai projeté entre le ci-devant pont Rouge et le pont ci-devant Notre-Dame sera exécuté.

— L'administration centrale du Rhône a fait publier une proclamation de Champouanct aux habitans de ce département, pour les inviter à voler au secours de la patrie.

— Le nouveau commandant de Lyon vient d'ordonner à tous les étrangers qui ne justifieroient pas d'affaires, de sortir de cette ville dans cinq jours, sous peine d'être considérés comme espions & embaucheurs.

— Les ouvriers de Lille, momentanément sans travail, s'enrôlent presque tous pour marcher aux frontières.

— On parle beaucoup à Berlin d'une paix générale & prochaine.

— La première colonne des Russes se dirige sur la Forêt-Noire ; & la seconde, vers Mannheim. On ne connoît pas encore la destination de la troisième, dans laquelle se trouve le corps de Condé, augmenté de 4 mille hommes.

— Les hôpitaux de la Lombardie, du Bergamasque, du Piémont & du Modénais sont pleins de russes.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 thermidor.

43 84 11 54 64.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 7 thermidor, an 7.

Le directoire exécutif, vu son arrêté du 28 nivôse dernier, qui désigne l'isle d'Oléron comme le lieu où devront se rendre les individus frappés de déportation par la loi du 19 fructidor, & qui aurait fait, dans le délai fixé par la loi du 19 brumaire, la déclaration qu'elle prescrit ;

Vu les procès-verbaux dressés par l'administration municipale du canton du Château, & transmis par le commandant de l'isle d'Oléron, constatant l'arrivée de ceux des déportés qui ont satisfait aux dispositions de l'article ci-dessus ;

En exécution de l'article 13 de la loi du 19 fructidor an 5, arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Main-levée est accordée du séquestre qui a été établi sur les biens de Boissy-d'Anglas, Dommere, Dumolard, Duprat, Gau,

Lemarchand-Gomicourt, Noaillea, Simeon, Villaret-Joyeuse, Lecomte, Muraire, Paradis, ex-membres du corps législatif ; Cochon, ex-ministre ; Mailhe, ex-conventionnel. Lesdits biens seront remis aux fondés de pouvoir de ces individus.

II. Si quelques sommes ont été versées par suite dudit séquestre dans la caisse de la régie du domaine, les receveurs en dresseront le compte tant en recette qu'en dépense, lequel sera arrêté par l'administration centrale, & sur son ordonnance, le receveur fera le remboursement des deniers quelconques étant en caisse.

III. Les frais d'inventaire ou autres qui auroient été payés par une caisse nationale, sans qu'aucune recette les ait couverts, & seront remboursés par les fondés de pouvoir, après avoir été réglés par le département ; l'arrêté de main-levée ne sera expédié que sur le vu de la quittance du receveur.

Autre arrêté du même jour.

Le directoire exécutif, vu la loi du 19 brumaire an 7, qui assimile aux émigrés les individus qui, s'étant soustraits à la déportation prononcée contre eux par la loi du 19 fructidor an 5, ne se présenteront pas dans les deux mois de sa publication, à l'administration centrale du département où ils se trouveront, pour y recevoir connoissance de leur destination ultérieure, ainsi que ceux qui, après avoir satisfait à ces premières dispositions, disparaîtroient avant d'avoir subi leur déportation.

Vu le rapport du ministre de la police générale, & des pièces à l'appui, desquelles il résulte que les nommés Bayard, Bornes, Cadroy, Couchery, Delahaye, Duplantier, Henri Larivière, Camille-Jordan, Jourdain (André-Joseph), Lambert-Colomès, Lacaiers, Lemérier, Mersan, Madier, André (de la Lozère), Macurtin, Pavié, Pastoret, Polissart, Praire-Montaut, Quatemer-Quincy, Saladin, Viennot-Vaublanc, Vauvilliers, Dumas, Ferrand, Vaillant, Portalis, Blain, Carnot, Miranda, Sicard, dénommés en la loi du 19 fructidor, n'ont pas subi leur déportation ; qu'ils n'ont pas satisfait à la loi du 19 brumaire ci-dessus citée, ou qu'ils ne se sont pas rendus à l'isle d'Oléron, conformément à l'arrêté du 28 nivôse dernier,

Arrête ce qui suit :

Les noms des individus ci-dessus désignés seront transmis aux administrations centrales de leur domicile respectif, pour être procédé à leur égard en conséquence de l'article premier de la loi du 19 brumaire.

Signé, SIEYES, président.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, 15 thermidor an 7.

Le ministre de la guerre, au citoyen Bonnamy, général de brigade.

Je vous annonce avec satisfaction, citoyen général, que le directoire exécutif, en rapportant par son arrêté du 6 de ce mois celui du 13 germinal dernier qui vous mettoit en jugement, a décidé que vous seriez employé à l'armée des Alpes.

Vous voudrez bien, en conséquence, partir sur-le-champ pour vous rendre au quartier-général de cette armée établi à Grenoble ; vous y recevrez du général Championnet, votre compagnon de malheurs, des ordres ultérieurs.

Je vous envoie ci-joint vos lettres de service ; veuillez bien m'en accuser la réception.

Salut & fraternité.

Signé, J. B. BERNADOTTE.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Paris, 14 thermidor an 7.

Le ministre de la police aux citoyens français.

Veiller pour tous, & sur tous : tel est le devoir qui m'est imposé, & qui doit recevoir des circonstances un caractère particulier d'énergie & de sévérité. Les ennemis de la liberté sont tous aujourd'hui sous les armes : au-dehors ils menacent le territoire de la république, dont ils se sont promis le partage impie ; au-dedans, ils s'agitent, ils corrompent, ils divisent, ils irritent toutes les passions pour opérer la confusion & le bouleversement.

Nos guerriers, les enfans de la patrie, ont juré de vaincre ; & les barbares ne reverront plus leurs foyers. Moi, j'ai pris l'engagement de rétablir la tranquillité intérieure, de mettre un terme aux massacres, comme à l'oppression des républicains, d'arrêter les complots des traitres, & de ravir à l'étranger jusqu'à l'espoir d'un complice.

Aidez-moi, citoyens, dans cette honorable tâche : soutenez-moi de votre zèle, entourez-moi de votre patriotisme ; & que cet heureux concours des citoyens & des magistrats, soit le présage assuré du triomphe de la république.

Signé, Fouqué.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen QUIKOR.

Séance du 16 thermidor.

Candéau, fils aîné, par une pétition, demande si la loi qui ordonnoit aux ex-conventionnels de rendre compte de leurs fortunes, avant & après leur mission, n'est pas applicable à ceux qui ont été élus au corps législatif, & invite le conseil à l'étendre aux membres de la représentation nationale, aux directeurs, aux ministres, &c.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Un membre dénonce un marché de 1,800,000 francs, passé pour des fusils qui n'ont pas été fournis, avec un nommé Félix de Maubeuge, une vente de canons fait à vil prix à Briançon, par l'ordre de Scherer, une fourniture des plus mauvaises en bas & souliers.

Le conseil ordonne le renvoi au directoire exécutif.

Eschasseriaux a la parole pour une motion d'ordre; il rappelle que le conseil a récemment célébré & le 14 juillet & le 9 thermidor. La première de ces journées fut l'aurore de la liberté; le despotisme, fortement attaqué, fut ébranlé, mais non pas renversé: le 9 thermidor vit rentrer dans la poussière, foudroyés par l'opinion publique, des tyrans aussi absurdes qu'atrocés. Mais une journée non moins immortelle approche; c'est le 10 août. Alors la liberté attaque un trône existant depuis quatorze siècles, entouré des préjugés, des habitudes populaires, défendu par l'orgueil & par tous ceux qui avoient intérêt à défendre les abus; mais le canon républicain eut à peine grondé que le trône disparut, & sur ses débris la république s'est élevée & la liberté s'est affermie aussi glorieuse qu'impérissable.

L'orateur demande que cette journée soit célébrée avec la solennité convenable dans le sein du conseil.

La proposition est adoptée; le discours sera imprimé.

Rolin fait un rapport sur les sociétés populaires; il expose que le droit de se réunir est un droit que les hommes tiennent de la nature, & qui doit être sacré sur-tout dans une république; sous la monarchie, ces sociétés ont aidé à renverser le despotisme; sous le gouvernement révolutionnaire, des royalistes les ont égarées; c'est le royalisme qui a créé le fantôme de l'anarchie pour rendre les républicains odieux; il n'y a d'anarchistes que les royalistes.

Rolin propose un projet de résolution dont voici les dispositions.

« Nul ne pourra être d'une société politique, s'il n'est citoyen.

» Ceux qui porteront atteinte au droit qu'ont les citoyens de se réunir, seront punis comme perturbateurs.

» La violation des articles 162, 163 & 164 de la constitution sera punie d'un emprisonnement qui ne pourra excéder plus de trois mois, & qui, en cas de récidive, sera du double.

Le conseil ordonne l'impression.

Lacué & Ludot se présentent successivement à la tribune, pour soumettre à la discussion, le premier, le projet sur le matériel de la guerre, l'autre sur la garantie de la liberté individuelle.

Comme il est tard, le conseil ajourne. Le projet sur le matériel de la guerre sera discuté demain.

Groscaand-Dorimond fait un rapport sur les élections de Saint-Domingue, qu'il propose de valider.

Le conseil ordonne l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUBOIS-DUBAY.

Séance du 16 thermidor.

On donne lecture d'une dénonciation envoyée par un citoyen contre les officiers des grades supérieurs de la garde du corps législatif. Quatre de ces officiers sont particulièrement accusés d'avoir abandonné leur poste devant l'ennemi. Tous ceux qui sont dénoncés sont généralement accusés de dilapidation. On reproche spécialement au commandant Blanchard d'avoir, de concert avec Mony, tailleur du corps, donné de mauvais draps, de mauvaises toiles pour l'habillement des grenadiers, au lieu de draps & de toiles conformes aux échantillons qui avoient été acceptés; d'avoir fait payer 20 fr. des draps qui n'en valoient que 15; de n'avoir point fait distribuer au corps une somme de dix mille francs qui lui est due.

La dénonciation est renvoyée à la commission des inspecteurs.

Le conseil reçoit une nouvelle résolution relative à l'emprunt forcé de 100 millions.

On demande à aller aux voix. Dalphouse demande le renvoi à une commission. Il trouve que cette résolution est encore plus défectueuse que la première, relativement à la progression & au défaut de précautions pour prévenir l'arbitraire du jury.

Le conseil la renvoie à une commission composée de Descomberousse, Colombel (de la Meurthe), Guyomard, Bares, Cailly & Bordas.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui permet l'exportation de 3 mille planches de cuivre pour l'Espagne pour le doublement des vaisseaux.

Sur le rapport de Lemennet, le conseil rejette comme trop générale & pouvant donner lieu à des abus, une résolution du 2 thermidor, relative aux citations en témoignage des caissiers, sous-caissiers, ou contrôleurs des caisses journalières de la trésorerie nationale, devant des tribunaux autres que ceux séans en la commune où ils résident.

Le conseil approuve ensuite, après quelque discussion, la résolution relative aux créanciers des successions échues à la république.

Bourse du 16 thermidor.

Rente provisoire, — Tiers consol., 8 francs.
— Bons $\frac{2}{4}$, 72 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 58 fr., 55 fr. 75 cent. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Voyage à l'Isle des Peupliers, par Arsenne Thiébaud; 1 vol in-12, imprimé sur papier vélin satiné, ornée de quatre belles fig. avant la lettre. Prix, 8 francs; *idem* papier d'Angoulême, premières épreuves, 2 fr. 50 cent. *idem* ordinaire, 2 fr. A Paris, au Magasin des Romans Nouveaux, chez Lepetit, libraire, quai des Augustins, n°. 52.

Il ne reste plus de cet intéressant Voyage, que quinze exemplaires en papier vélin, et quarante en papier d'Angoulême.

A. FRANÇOIS.